

Intervention parlementaire

N° de l'intervention: 163-2014
Type d'intervention: Interpellation
Motion ayant valeur de directive: ☐
N° d'affaire: 2014.RRGR.888

Déposée le: 01.09.2014

Motion de groupe: Non
Motion de commission: Non
Déposée par: Brand (Münchenbuchsee, UDC) (porte-parole)

Cosignataires: 0

Urgence demandée: Oui
Urgence accordée: Oui 04.09.2014

N° d'ACE: du
Direction: Direction de la justice, des affaires communales et des affaires ecclésiastiques
Classification: –
Proposition du
Conseil-exécutif:

Impact de la révision de la LPP dans le canton de Berne

Le Conseil fédéral prévoit de restreindre la possibilité d'utiliser son 2^e pilier pour financer l'acquisition d'un logement. Ce projet entraîne des conséquences graves pour la possibilité des particuliers de financer l'acquisition de leur propre logement, et particulièrement pour les jeunes familles. Selon les résultats d'une enquête du HEV Schweiz, en effet, 58 pour cent des propriétaires ont eu recours à leur 2^e pilier pour payer leur logement. Le Conseil fédéral a manifestement pris sa décision sans se référer à des données consolidées concernant les abus supposés dans le domaine des prestations complémentaires. Un certain nombre de questions importantes se posent dans ce contexte au sujet de la situation dans le canton de Berne.

Le Conseil-exécutif est dès lors prié de répondre aux questions suivantes :

1. Combien de propriétaires bernois ont investi leurs avoirs de pension dans leur logement ?

2. Combien de cas sont connus dans lesquels les propriétaires ont demandé des prestations complémentaires après avoir dépensé leur caisse de pension ?
3. Combien de cas sont connus dans lesquels l'utilisation des avoirs de retraite pour une fin autre que le logement (fondation d'une entreprise etc.) a entraîné des pertes et la demande de prestations complémentaires ou de l'aide sociale ?
4. Le Conseil-exécutif est-il d'avis lui aussi que la possibilité de dépenser l'argent de la caisse de pension pour l'acquisition d'un logement doit être restreinte ?

Motivation de l'urgence :

Les projets du Conseil fédéral sont déjà à un stade avancé. Sans données de référence, il est impossible d'argumenter.